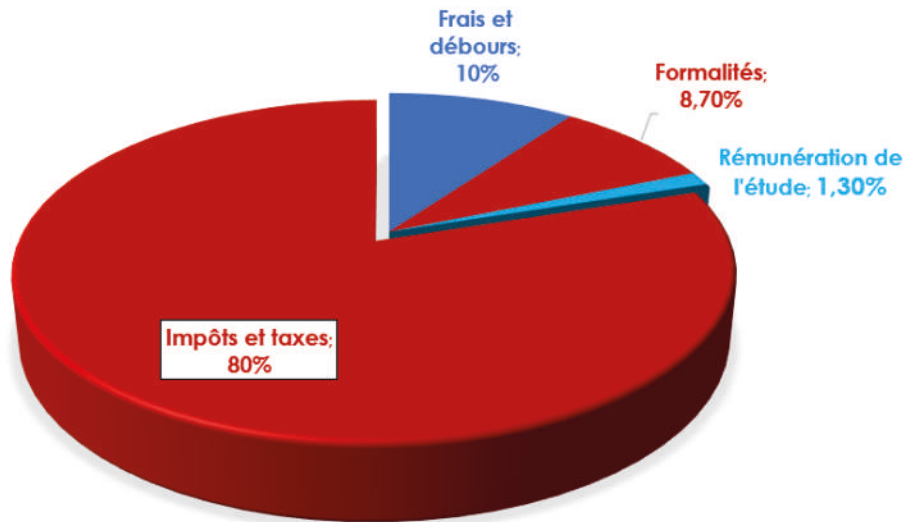


Achat d'un bien immobilier : pourquoi doit-on parler de "frais d'acquisition" ?

- **Frais et débours** : sommes acquittées par le notaire pour le compte de son client et servant à rémunérer les différents intervenants et/ou à payer le coût des différents documents
- **Formalités** : facturation de différentes démarches accomplies et effectuées par le notaire. Chacune des formalités ou prestations est facturée selon un barème officiel
- **Rémunération de l'étude** : celle-ci est identique quelque soit le nombre de notaires intervenant lors de l'achat du bien



Cette infographie a été réalisée avec le soutien de



Plus de 950 notaires, 3 000 collaborateurs répartis dans 353 offices, sont à votre disposition.

<https://cin-lyon.notaires.fr/>

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

